

***Comité économique et social européen***

**Conditions générales de participation à l’édition 2017 du concours «Votre Europe, votre avis!»**

**FR**

**INTRODUCTION**

Les 30 et 31 mars 2017, le Comité économique et social européen (CESE) accueillera, pour la huitième fois, la manifestation «Votre Europe, votre avis!». Ce concours permet à des élèves de l’enseignement secondaire des 28 États membres de l’UE et des cinq pays candidats d’en apprendre davantage sur le CESE et son rôle, de prendre part à des échanges de vues et de proposer des recommandations sur une problématique spécifique. Le thème de cette année, **«L’Europe a 60 ans: et maintenant?»**, a été choisi pour célébrer le 60e anniversaire du traité de Rome.

# **Inscription**

## **Conditions de participation**

Pour pouvoir participer, l’école (soit tout type d'établissement secondaire) doit:

* être située dans un État membre de l'UE ou dans l'un des pays candidats à l'adhésion à l'UE;
* être reconnue par les instances chargées de l'éducation dans un ou plusieurs États membres ou pays candidats;
* disposer d'un ordinateur (pouvant ouvrir et imprimer des fichiers au format PDF), d'un accès internet et d'une boîte aux lettres électronique;
* s’engager à sélectionner un enseignant et trois élèves d’**avant-dernière année de cycle secondaire (≥16 ans) capables de s’exprimer en anglais**;
* s’engager à réfléchir et à discuter des thèmes de la manifestation en classe avant de se rendre à Bruxelles,
* s’engager à accueillir un membre du CESE pour une séance d'information sur l'UE et le Comité en janvier ou février 2017. (Les frais de voyage et de séjour du membre du CESE seront pris en charge par le CESE). D’autres classes de la même école et/ou d’autres écoles pourront être invitées à cette rencontre avec le membre du CESE.

## **Procédure d’inscription**

Les écoles qui souhaitent participer doivent remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site internet du CESE (lien actif) dans le courant du mois de novembre 2016. **Le formulaire d'inscription en ligne est disponible ici** (lien actif).

Avant l'inscription, l'école doit désigner l'enseignant accompagnateur, qui sera apte à s’exprimer en anglais, étant donné qu’il sera la personne de contact unique pour le CESE – si l'école est sélectionnée – tout au long de la préparation à la manifestation. Le directeur de l'établissement devra valider ce choix dans la rubrique appropriée du formulaire d'inscription en ligne.

Sur le formulaire d'inscription électronique, l'école devra indiquer son nom et son adresse complets, le nom et les coordonnées du directeur de l'établissement et de l'enseignant accompagnateur, ainsi que l'adresse électronique qui permettra d'assurer toute correspondance avec ce dernier. La boîte aux lettres électronique devra être consultée régulièrement, car le contact avec les écoles se fera essentiellement par courriel.

Un seul formulaire d'inscription sera accepté par école. Les écoles qui s’inscriront plusieurs fois seront automatiquement exclues.

La période d’inscription se clôture le **30 novembre 2016**.

## **À quoi s'engagent les écoles qui s'inscrivent?**

En s'inscrivant, chaque école accepte les conditions générales relatives au tirage au sort, à la préparation et à leur participation aux activités à Bruxelles. L'inscription en bonne et due forme et faite dans les délais garantit uniquement la participation au tirage au sort et non à la manifestation.

Les écoles retenues suite au tirage au sort s’engagent:

1. à sélectionner et à inscrire trois élèves capables de parler et comprendre l'anglais qui participeront à la manifestation à Bruxelles, accompagnés de leur enseignant,
2. à accueillir un membre du CESE pour une séance d'information dans leur école,
3. à réfléchir et à discuter d'un document proposé par le CESE,
4. à partager le résultat de leur travail lors de la manifestation à Bruxelles, en participant activement aux discussions,
5. à accepter que leur nom et les photos illustrant la visite du membre du CESE en leur sein soient utilisés dans les publications du CESE et publiés sur le site du CESE et sur les réseaux sociaux concernés. NB: Sauf indication contraire de l'école, cette autorisation s'applique à toutes les personnes, bâtiments et objets figurant sur les photographies,
6. à accepter que leur nom et les photos illustrant leur participation aux ateliers de travail à Bruxelles soient utilisés dans les publications du CESE et publiés sur le site du CESE et sur les réseaux sociaux concernés,
7. à fournir les éventuelles coupures de presse relatives à la visite du membre du CESE dans leur école ou à la participation de l'école à l'événement,
8. à informer sans tarder l'équipe organisatrice du CESE de tout changement (enseignant accompagnateur, élèves participants, adresse e-mail, etc.),
9. à organiser le suivi de la manifestation à l’échelon local, tant à l’école qu’ailleurs (par exemple en fournissant des informations sur les recommandations adoptées et en diffusant des informations sur la manifestation de manière générale).

## **Que se passe-t-il si l'école ne respecte pas ses engagements?**

Le non-respect des engagements entraîne l'interruption immédiate de la participation de l'école et de ses élèves à la manifestation.

# **Sélection des écoles participantes**

Un tirage au sort sera effectué en décembre 2016 parmi les écoles ayant déposé leur candidature dans les délais requis. Les écoles sélectionnées ne peuvent s’inscrire l’année suivante. Le tirage au sort aura lieu en présence du vice-président du CESE, qui garantira son déroulement réglementaire. Une seule école sera retenue par pays. Les écoles retenues seront informées individuellement par courrier électronique. Leur nom sera publié sur le site web du CESE avant la fin du mois de décembre 2016.

# **Sélection et inscription des élèves se rendant à Bruxelles**

Les écoles participantes devront sélectionner trois élèves qui participeront aux ateliers de travail à Bruxelles du 30 au 31 mars 2017. Les élèves sélectionnés devront être en avant-dernière année de cycle secondaire (≥ 16 ans) et être capables de s’exprimer en anglais.

## **Critères de sélection**

Les écoles prendront elles-mêmes en charge la sélection des élèves. Elles pourront définir leurs propres critères de sélection à condition que ceux-ci soient clairs, équitables et non discriminatoires. Afin de respecter l’égalité des genres, il devra y avoir parmi les élèves sélectionnés **au moins une fille et un garçon par école**.

## **Participation d'élèves souffrant d'un handicap**

Les écoles doivent faire en sorte que les élèves souffrant d'un handicap puissent également participer à la manifestation. Si des dispositions particulières doivent être prises, les écoles devront en informer en temps voulu l'équipe organisatrice du CESE.

## **Inscription des élèves**

Les écoles participantes devront inscrire les trois élèves sélectionnés **avant la fin du mois de janvier 2017.** Avant l'inscription des élèves, les écoles devront obtenir l'accord écrit (formulaire d’autorisation) du/des parent(s) des élèves ou de la/des personne(s) exerçant l'autorité parentale.

## **Formulaire d'autorisation**

Les écoles participantes devront fournir pour chaque élève un formulaire d'autorisation. Ce dernier pourra être téléchargé dans toutes les langues officielles de l’UE et imprimé à partir du site web du CESE. Ce formulaire devra être signé par le(s) parent(s) de l'élève ou la/les personne(s) exerçant l'autorité parentale, ainsi que par le directeur de l'école. Il devra ensuite être envoyé au CESE par courrier ou par courrier électronique, accompagné, pour chaque élève, d'une copie d'un document d'identité en cours de validité, à l'adresse suivante:

Courrier postal: Comité économique et social européen

VMA 02

Rue Belliard, 99

1040 Bruxelles (Belgique)

Courrier électronique: [youreurope@eesc.europa.eu](mailto:youreurope@eesc.europa.eu)

Dans ce formulaire, le(s) parent(s) de l'élève ou la/les personne(s) exerçant l'autorité parentale, et le directeur de l'établissement scolaire attestent que:

* l'élève est autorisé à se rendre à Bruxelles pour la manifestation,
* le nom de l'élève pourra être publié dans les publications du CESE, sur le site web du CESE et sur les réseaux sociaux pertinents, avec des photos et/ou des enregistrements vidéo de la session,
* l’élève sera sous la responsabilité de l'enseignant accompagnateur tout au long de son voyage et de son séjour à Bruxelles.

**Si le formulaire d'autorisation et une copie du document d'identité ne sont pas envoyés dans le délai prescrit, l'élève ne pourra participer au voyage.**

## **Protection des données à caractère personnel**

Le CESE garantit la protection de toutes les données à caractère personnel reçues, conformément à la législation en vigueur. La manifestation «Votre Europe, votre avis!» sera filmée et des photos seront prises à des fins promotionnelles.

# **Préparation de la manifestation au sein des écoles**

Un membre du Comité se rendra dans les écoles sélectionnées en janvier ou février 2017. Il fournira des informations sur le CESE et ses méthodes de travail. Les frais de voyage et de séjour encourus par le membre seront pris en charge par le CESE. Le CESE prendra également des initiatives en lien avec la presse. L’unité Presse du CESE travaillera en collaboration avec les écoles et les membres du CESE en vue d’inciter les médias à suivre la visite et éventuellement à y participer. Nous vous serions reconnaissants de nous soutenir dans cette démarche.

Toutes les informations importantes concernant la manifestation seront publiées sur le site internet du CESE. Il est donc conseillé aux enseignants responsables de le consulter régulièrement.

D’ici février 2017, les écoles participantes recevront un document de travail contenant des questions ouvertes, destiné à aider les élèves et leurs professeurs à formuler leurs idées et à se préparer en vue des débats qui se dérouleront à Bruxelles. Les élèves et les enseignants doivent discuter et tenter de répondre à ces questions en classe, afin d’être prêts pour les discussions «réelles» à Bruxelles.

# **La manifestation à Bruxelles**

## **Responsabilité**

Les écoles participantes, représentées par l'enseignant accompagnateur, assumeront l'entière responsabilité des élèves et de ce dernier lors de leur voyage et de leur séjour à Bruxelles.

Les élèves et leur accompagnateur devront se munir des documents de voyage nécessaires (c'est-à-dire d'un passeport ou d'une carte d'identité en cours de validité). Ils devront se munir également de la carte européenne d'assurance maladie (disponible gratuitement auprès des organismes locaux d'assurance et/ou via les caisses maladie) ou d'un certificat provisoire de remplacement si la carte n'est pas disponible dans les délais requis.

Le CESE organisera et financera le voyage et le séjour des élèves et de l’enseignant accompagnateur de chaque État membre et pays candidat, conformément aux conditions exposées ci-dessous.

## **Déroulement de la manifestation**

La manifestation aura lieu les 30 et 31 mars 2017. Les élèves arriveront à Bruxelles le jeudi 30 mars 2017. Dans la soirée, ils pourront faire connaissance avec les autres participants. Ils repartiront dans leurs pays respectifs le samedi 1er avril 2017.

Les modalités exactes de la manifestation seront communiquées au préalable aux écoles participantes.

Les écoles participantes sont invitées à proposer une activité culturelle typique de leur pays (comme une danse ou de la musique traditionnelle) pour le repas de clôture du 31 mars.

## **Langues de travail**

Lors des séances de travail, les discussions se dérouleront en anglais. Une interprétation de/vers l’anglais et le français est prévue pour les sessions plénières. Comme nous l’avons déjà souligné, pour assurer le bon déroulement des ateliers, l'enseignant accompagnateur et les élèves doivent être capables de s'exprimer en anglais. Des activités seront organisées en parallèle pour les professeurs.

## **Coûts**

Le CESE prendra à sa charge les frais suivants pour les élèves et l'enseignant accompagnateur:

* les frais de séjour à Bruxelles (2 nuits, petit déjeuner compris);
* les frais de voyage international en avion ou en train entre leur pays et Bruxelles (y compris les correspondances en avion ou train longue distance si nécessaire). Le voyage se fera en avion ou en train selon la situation géographique du pays des participants. Les écoles participantes seront informées des modalités exactes;
* les frais de transport entre l'aéroport/la gare de Bruxelles et l'hôtel;
* le dîner du jeudi 30 mars 2017, le déjeuner et le dîner du vendredi 31 mars 2017.

Les participants doivent veiller à arriver à la gare/aéroport suffisamment longtemps avant l'heure de départ prévue. S'ils ratent leur train ou leur vol pour quelque raison que ce soit, hormis les cas de force majeure, le CESE n'offrira ni remboursement ni compensation. Il n'interviendra pas dans les frais d'achat de nouveaux billets, de changement d'itinéraire, de logement ou de séjour.

**NB:** Le CESE ne prendra pas en charge/ne remboursera pas les transports utilisés vers/à partir de la gare ou de l'aéroport dans le pays d’origine des participants. Autrement dit, le coût des transports vers/à partir de la gare ou de l'aéroport dans le pays d'origine ne sera pas remboursé.

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

De plus amples renseignements sont disponibles sur le site du CESE: [www.eesc.europa.eu](http://www.eesc.europa.eu/).

Vous pouvez également adresser vos questions à l'équipe organisatrice par courrier électronique: [youreurope@eesc.europa.eu](mailto:youreurope@eesc.europa.eu).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_